

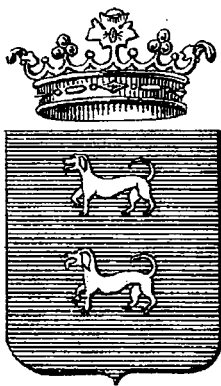
GÉNÉALOGIE
DE LA
MAISON DE BRACHET
DE FLORESSAC

PAR

L. PATAUX

ANCIEN PROFESSEUR DU COLLÈGE DE FELLETIN
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU LIMOUSIN
AUTEUR DE *Felletin aux XVII^e et XVIII^e siècles*

Nescire proavum turpe est.
CICÉRON.



LIMOGES
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE LIMOUSINE
V^e H. DUCOURTIEUX

Libraire de la Société archéologique et historique du Limousin
7, RUE DES ARÈNES, 7

1885



FAMILLE DE BRACHET

GUILLAUME BRACHET
1440

GUY BRACHET
1196

RENOULT BRACHET
1338

YVES et PIERRE BRACHET
1379

AIMERY BRACHET

JEAN BRACHET
épouse Marie de Vendôme.

ROUQUETTE BRACHET, épouse
1^o de Gallart, ch^r, Sgr de Curnout;
2^o Geoffroy de Rochecourant.

JACQUES BRACHET
épouse Marie Sully de Nagnac.

MATHURIN BRACHET, épouse
1^o Marguerite d'Aubusson;
2^o Marguerite de Nostre-Dame.

GUYARD BRACHET,
curé d'Abbaye,
chanoine de la Cathédrale de Douai.

GILBERT BRACHET,
épouse Marie Tourzel d'Alsace.

MAIRIE BRACHET.

JEAN BRACHET, licencié en-Lois,
chantre et chanoine de l'é-
glise cathédrale de Limoges.

CATHERINE BRACHET, épouse
1^o Jean Pouton de Xaintreilles;
2^o Jean d'Estour, ch^r, Sgr de La Basse.

GUERBERGUE
BRACHET.

JOACHIM BRACHET,
épouse
Anne de Villequier.

MARGUERITE
épouse
Charles de Lévy.

CATHERINE BRACHET
épouse
Jean de Crovanti.

GILLES BRACHET
épouse
Charlotte de Tranchelion.

GASPARD BRACHET,
épouse
Marie Heunquin.

JEAN BRACHET,
épouse
Léone de Combarcel.

FRANÇOIS BRACHET
épouse Anne-Françoise
de Vaynes.

JEAN BRACHET
épouse Jeanne de
Blanchefort.

JEANNE BRACHET
épouse
François de Bois.

GUY BRACHET
épouse
Catherine d'Aubusson.

ISABELLE BRACHET,
épouse Pierre
Briçonnet, Sgr de Cormes.

ANNE BRACHET,
épouse
François L'Huilier.

LOUIS BRACHET
épouse Franc. de Les-
mange, Sgr de Magnot.

CLAUDE BRACHET,
épouse
Jeanne de Cougnaux.

LIONNET BRACHET,
épouse : 1^o François de Coze du Chan-
tenet; 2^o Antoinette du Mes.

LOUIS BRACHET,
épouse
Françoise de La Mothe.

JEAN BRACHET, épouse
1^o Michelle de Crevant;
2^o Louise de La Mothe.

PHILIPPE BRACHET,
chevalier de Malte.

MARIE BRACHET,
épouse
Foucauld de Boynesville.

JACQUES BRACHET,
chevalier de Malte.

CLAUDE BRACHET,
épouse Françoise de Prie

LOUIS BRACHET,
épouse
Jacqueline de La Mothe.

FRANÇOIS BRACHET,
épouse Catherine de Roy.

LÉONARD BRACHET,
Sgr de Montlégny.

GUY BRACHET, épouse
1^o Diane de Mailly;
2^o Jeanne d'Aubusson.

FRANÇOIS BRACHET,
épouse Françoise de Mailly.

MARIE BRACHET,
épouse le comte
Charles de La Tourzelie

GILLES BRACHET, ép.
1^o Marie Dopy de Ca-
sès; 2^o Anne de La
Grange d'Arques.

ANNET BRACHET
épouse Anne de Limoges,
La Gorce-Baynat.

LOUIS BRACHET,
épouse
Isabelle Chennereu.

ÉTIENNE BRACHET,
épouse
Anne de Roussseau.

ISABELLE BRACHET,
épouse : 1^o François d'Aubusson;
2^o René-Gaspard de La Croix.

FRANÇOIS D'AUBUSSON, duc
du Roubaix, pair et
maréchal de France.

ANNE BRACHET,
épouse
François de La
Grange.

ANNE BRACHET,
épouse
Jacques de Choi-
seuil.

ÉLÉONORE BRACHET, épouse
1^o François de La Salle,
chevalier d'Escoffea de
Boisse.

ANNE BRACHET,
épouse Catherine
de Malte.

JEAN, FRANÇOIS,
LOUIS,
JACQUES,
BRACHET,
et 6 filles.

DOMINIQUE BRACHET,
épouse
Marie de Sensillon.

FRANÇOIS D'AUBUSSON, duc
du Roubaix, pair et
maréchal de France.

GILLES - AGRAMBAULT BRACHET,
épouse Jacqueline L'Espicet.

MARIE BRACHET
épouse Jean Pouton.

ANNET-BONAVENTURE BRACHET,
épouse Marie-Madeleine de Foy d'Alme de Sully.

GILBERT-CLAUDE BRACHET,
épouse
Anne-Nicole de Dangé-Oisy.

ANNE-DOMINIQUE,
épouse
Joseph; Elisabeth,
épouse Louis de
Silvert de Noisac.

MARIE
épouse
Claude de
Courville.

ÉTIENNE BRACHET, épouse
- Louise Aulier de la Bastide

MARIE-SUZANNE LOUIS
BRACHET, ép. Fr. Catiéan.

JEAN BRACHET,
épouse
Marie Travaux.

HENRI-HICTON
BRACHET.

CHARLOTTE - ARMANDE,
épouse Gabriel d'Aureil,
comte de Landaux.

ANNE-
HENRIETTE
BRACHET.

MARIE-
LOUISE
BRACHET.

ÉLIE, LOUIS
ANTOINE, épouse
C. Lecesse de la Chapelle.

LOUIS-CLAUDE PIERRE-LOUIS
BRACHET, abbé
de Cerdoux.

J.-B. BRACHET,
épouse
Marguerite de
Chastany de Claisy

GABRIEL
BRACHET,
épouse
Édme
Bussell.

BALTHAZAR-ANNE-JOSEPH BRACHET,
épouse Marie-Marguerite Baronne Veret
de Sautou-Ambon.

ANNE-
HENRIETTE
BRACHET.

MARIE-
LOUISE
BRACHET.

ÉLIE, LOUIS
ANTOINE, épouse
C. Lecesse de la Chapelle.

MARIE-
MICHELLE
BRACHET.

M.-CÉSARINE-
AGOSTINE
BRACHET.

VICTOR-JOSEPH-HONORIN BRACHET,
épouse Adrienne Baudou de Mory-Colchen.

ANNE-
HENRIETTE
BRACHET.

MARIE-
LOUISE
BRACHET.

ÉLIE, LOUIS
ANTOINE, épouse
C. Lecesse de la Chapelle.

LOUIS BRACHET,
épouse Marguerite Colomb, fille de Pierre-
secretaire du roi, et de Marie-Anne Garat.

MARIE-
MICHELLE
BRACHET.

M.-CÉSARINE-
AGOSTINE
BRACHET.

ALEXANDRE BRACHET DE FLORESSAC,
époux de Marie-Jeanne - Louise - Gabrielle
Le Vallant du Douai.

ANNE-
HENRIETTE
BRACHET.

MARIE-
LOUISE
BRACHET.

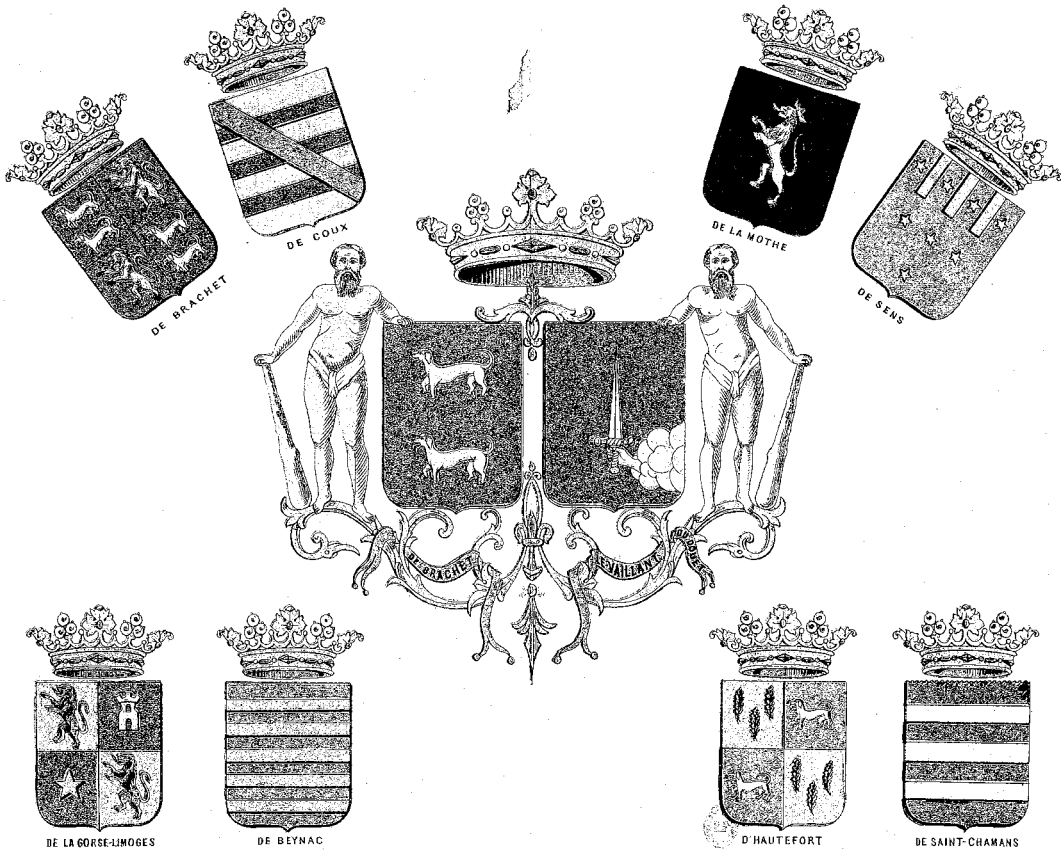
ÉLIE, LOUIS
ANTOINE, épouse
C. Lecesse de la Chapelle.

LOUIS BRACHET,
épouse Marguerite Colomb, fille de Pierre-
secretaire du roi, et de Marie-Anne Garat.

Plus une autre fille et quatre fils.



ABRAHAM RAYMOND MARIE MARTIN MADELINE JEANNE



HISTOIRE D'UN NOM

« Les édifices du moyen âge sont tous inachevés et tous le paraissent. On pourrait les compléter jusqu'à la dernière pierre, sans leur ôter jamais le caractère d'une œuvre en construction. » (VICTOR DE LAPRADE.)

A première vue, cette critique paraît étrange si on l'applique à l'histoire d'un nom.

Un nom rappellerait-il, dans sa structure et sa durée, nos vieilles cathédrales gothiques? On peut dire que les siècles se sont dépensés à le construire; ils n'ont jamais su l'achever: jamais, non plus, l'architecture du moyen âge n'a pu atteindre la perfection du fini: partis d'un même point, ils ont marché dans le temps, en se donnant la main.

Même origine, même fortune, et ajoutons même condition de durée. Les vieilles cathédrales qui décorent les

capitales de nos provinces, doivent à de perpétuelles restaurations leur jeunesse renouvelée. Si un nom, après des siècles, nous apparaît tel qu'il fut à son berceau, il le doit aux multiples alliances qui, à chaque génération, lui ont infusé un sang nouveau. Comme il fait la race, le sang fait le nom : noblesse de nom doit toujours dire — noblesse de sang. — Enfin, à la suite des corporations ouvrières du XII^e siècle, il faut, nous aussi, nous résigner à ne pouvoir achever notre œuvre : aux siècles futurs de couronner le monument ; à nous d'y ajouter de nouvelles assises, — pierres d'attente qui appellent et préparent l'avenir. — De cette espérance est née l'Histoire d'un nom.

Doué d'une puissante vitalité, ce nom, dès 1140 jusqu'à nos temps, n'a cessé de s'affirmer dans les annales de nos provinces limousine et marchoise, et à ce titre, il fait partie de notre domaine. Ce domaine pouvait être sagement exploité : reproduire la chronique des siècles écoulés, signaler dans une évolution successive de dates et de faits tout ce qui touche à ce nom, ou le rappelle : c'eût été faire œuvre d'érudit.

Dans ce long passé, nous n'avons voulu voir, nous n'avons su lire qu'un nom. Épelant une à une, toutes les lettres, toutes les syllabes qui le composent, multiples fragments, semés çà et là, sur la route des siècles, nous en avons formé une vivante et féconde unité : l'Histoire d'un nom.

Après cela, que ce nom se retrouve dans chaque page, dans chaque ligne de la légende ; à cette place, il est bien. Les feuillets même qui semblent le taire, parlent encore de lui. Que figurent en effet dans ce récit les Vendôme, les Xaintraille, les Sully, les Bonneval, les Lévy, les Lestrangle, les Villars, les d'Aubusson, etc., etc. ? Autant de diamants enchâssés dans un écrin ; l'écrin, c'est le nom.

Et d'abord qu'est-ce qu'un nom ?

Le nom, un des trois éléments générateurs de notre langue, a pour fonction de définir la personne. Définir, cela veut dire fixer des bornes, des limites, un terme. Quand on parle d'un champ, d'une voie publique, d'un monument, il suffit d'en mesurer l'étendue, la superficie, la hauteur ; et il n'est besoin pour cela que du compas de l'architecte, du cordeau de l'arpenteur. Le nom a mieux à faire que de se jouer avec des surfaces. La personne qu'il définit, il l'atteint, il la pénètre ; et ces deux substances sont unies à ce point que, nom et individu ne font qu'une seule et unique personnalité. Aussi l'un et l'autre ont-ils toujours la même fortune : également excrétés, également vénérés. Au moyen-âge, on dévouait magiquement un homme à la mort, en brûlant son nom écrit sur un papier.

Dans cette alliance indissoluble, le nom imprime à la personne des énergies qui par elles-mêmes lui sont étrangères. Il exerce à son profit le rôle qu'on assigne à l'âme

humaine : il est sa forme, sa parole, son verbe ; c'est par lui qu'elle est dite et qu'elle se dit, c'est par lui qu'elle se révèle et s'affirme. Il est son épanouissement logique, sa splendeur intelligible. L'être est si peu sans son nom, que s'il n'a pas de nom, si surtout il n'est pas nommable, il n'est pas non plus concevable et il n'existe réellement point. Pour Dieu, créer un être, c'est le parler et dès lors aussi le nommer.

Influence du nom sur l'avenir. Les anciens, au dire de Platon, découvraient dans le nom une sorte de vertu prophétique qui dominait la destinée de l'homme. On ne peut pas admettre cette opinion ; mais on ne saurait nier le sentiment irrésistible, impérissable, qui porte l'homme à prolonger son nom au delà de sa vie voyageuse. C'est pour répondre à ce sentiment que tous les peuples ont reconnu dans l'adoption les privilèges que donne la naissance. Tout auteur doit se survivre dans les héritiers de son sang, de sa fortune, de son nom : « non omnis moriar » (HORACE).

Enfin, s'il n'est pas une religion, le nom en revêt les caractères les plus augustes : il a son culte, son temple, ses autels, ses sacrifices. Ne dit-on pas : le culte des ancêtres, — le sanctuaire de la famille, — le foyer domestique n'est-il pas vénéré, protégé à l'égal des autels, pro aris et focis ; et qui dira jamais les immolations, les dévouements, les héroïsmes qu'impose l'honneur du nom.

Mais le nom ne se limite pas à la personne qu'il définit : il s'élève jusqu'à la famille. Il est dit alors patronymique ; et aussi bien que la richesse mobilière et domaniale, il est fait un héritage. Quel héritage ! Nous savons ce que souvent sont devenues, entre les mains de légataires, ces grandes fortunes seigneuriales : sous formes de douaire, d'apanage, de dot, elles ont été morcelées, amoindries, réduites parfois à quelques arpents de terre, derniers vestiges d'une grandeur passée : c'est la loi des héritages. Cette loi, le nom ne la connaît pas ; il ne subit ni division, ni déclin. Ce qu'il fut pour une génération, il l'est pour toutes, il l'est pour tous les membres qui composent la famille :

« Chacun en prend sa part et tous l'ont tout entier. »

(V. HUGO).

Enfin, le voulut-on, nul ne peut faire trafic de son nom : patrimoine inaliénable comme il est inamissible, tel est son caractère. Les privilèges disparaissent, les châteaux croulent, les terres seigneuriales passent à d'autres maîtres, le nom reste : « De tous les biens humains, dit Bossuet, il est le seul que la mort ne puisse nous ravir. » Il est le seul qui, plus que la vie, nous tient à cœur : mori potiùs quam fœdari.

Ce devoir des familles nous remet en mémoire un fait, qui compte à peine quelques années de date. Dans une de nos petites villes du Midi, vivait inconnu le dernier membre d'une noble lignée. Ses ancêtres avaient possédé

de nombreux fiefs dans les provinces de la Marche, du Rouergue et de l'Auvergne : ils étaient illustres à la cour et dans l'armée, et par leurs alliances ils tenaient de près au trône : rang, fortune, illustration, le temps avait tout emporté, et de ces glorieux débris, une seule épave avait surnagé, le nom. Or, un jour il advint qu'un heureux parvenu, s'estimant assez riche pour le dorer, rêva de se donner un blason de marquis ; c'était dépouiller le légitime possesseur de son bien, le seul qui lui restât ; il avait compté sans la fière susceptibilité de la victime. Le gentilhomme protesta. Plus jeune, il eut provoqué en champ clos le ravisseur, et eut lavé dans le sang l'injure faite à sa race ; vieillard, il ne put qu'en appeler à l'opinion ; par la voix des feuilles publiques, il revendiqua la possession exclusive de ses titres et livra à la vindicte des tribunaux l'injuste détenteur de son nom. C'est à cette protestation indignée que nous devons d'avoir pu découvrir l'unique et dernier rejeton de nos seigneurs de Saint-Quentin. A l'heure où nous écrivons, le vieux gentilhomme a dû subir le suprême outrage du temps ; il est descendu dans la tombe, emportant dans les plis de son suaire, le dépôt sacré dont il avait la garde : in pace ; et sur la pierre modeste qui le couvre, on peut inscrire pour épitaphe, ces paroles du roi-chevalier : « Tout est perdu fors l'honneur. »

Les revendications du noble vieillard n'étaient point de

séniles puérités : dans l'intégrité du nom, il retrouvait l'honneur de la famille, la noblesse du sang, la vaillance des ancêtres, les gloires d'un passé plusieurs fois séculaire : le nom contient tout, il dit tout.

N'est-il pas en nos temps cette mine inépuisable que fouillent sans fin nos chroniqueurs, et d'où ils extraient de vrais diamants. M. Cousin a été un des premiers explorateurs, il a fait école ; et à l'heure présente, le mode historique le plus en faveur, c'est la monographie ; — la monographie, c'est l'histoire du nom.

Celui dont nous racontons la légende porte à son origine un caractère que nous croyons devoir signaler. « Quand les fiefs, dit Laroque, furent faits héréditaires et patrimoniaux, sur la fin de la seconde lignée de nos rois, la noblesse de France et d'autres pays, prit des surnoms de ces principaux fiefs, et en fit un composé. » Le nom de Brachet ne connaît point ces alliances par juxtaposition ; il naît comme il vit, de lui-même ; et son caractère en langage philosophique, c'est l'aséité, « Excellence de mérite, grandeur des services, éclat du succès, (ici) le nom porte tout. » (FORCADE).

Ce nom, d'autres mieux que nous auraient su le mettre en lumière : plus d'un motif légitimait nos audaces. — Pendant les deux derniers siècles, ce nom a été l'hôte fidèle de nos foyers ; il a vécu de notre vie. Emporté par la tourmente révolutionnaire, le silence, pour des jours

se fit à son endroit, mais le silence n'est pas l'oubli. S'il n'était plus gravé sur la pierre armoriée de la grande tour, l'édifice était en ruine, on le trouvait écrit sur les vieux chênes de la forêt : la forêt nous a valu et le retour du maître et le château des aïeux : ceci a fait cela.

Enfin, par leurs héritages, Felletin et Le Maslaurens se donnent la main. De là, relations obligées entre la ville et le château : elles se sont continuées deux siècles durant. Lieutenant général de la Marche, le marquis de Brachet fixe à Felletin sa résidence, il y possède un hôtel ; il y exerce les fonctions de sa charge. Ailleurs, il est déclaré patron de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de Beaumont, et jouit de tous les privilèges de paroissien : banc près du chœur de l'église, droits de sépulture honorifique. Il institue ou confirme de pieuses fondations, distribue aux pauvres des aumônes et apporte sa pierre à l'édifice où la jeunesse felletinoise doit être formée à la science et aux bonnes mœurs.

Ce nom appartient à Felletin, il a sa place, comme il a son rôle dans la légende de la cité, et nous, auteur de cette légende, nous avons la bonne fortune d'en écrire ici un nouveau chapitre, et d'apporter pour corollaire à Felletin aux XVII^e et XVIII^e siècles, la généalogie de la Famille DE BRACHET, l'Histoire d'un nom.



FAMILLE DE BRACHET

LA famille de Brachet est une de celles que cite le célèbre du Chesne, pour prouver qu'une maison peut tenir un rang distingué dans la noblesse sans avoir pris son nom d'une terre (1). On voit, en effet, cette maison figurer parmi la plus ancienne noblesse de la province du Limousin et soutenir *cet avantage par les plus grandes alliances*.

Le plus ancien sujet de cette maison qui soit connu, est Guillaume Brachet, chapelain du palais de Raimond, prince d'Antioche, fils puisné de Guillaume IX, comte de Poitou, lequel souscrivit, en 1140, une donation faite par ce prince aux lieux saints (2).

(1) *Histoire de la maison des Chateigner*, in-fol., édition de 1634. préface, page 2.

(2) *Ibidem*, page 79. Son fils; autre Guillaume, assiste à la VII^e croisade. (note 7)

Gui Brachet, camérier de Bénévent 1196, (chartes).

Renoult Brachet, écuyer, qui servait en 1338, à la tête de deux écuyers, et scella une quittance de son sceau, représentant les armes que portent MM. de Brachet, à l'écartelure près (1).

Ytier et Pierre Brachet portaient aussi les armes dans une compagnie d'écuyers, en 1379 (2).

I. — **AYMERY BRACHET**, écuyer, qui commandait, en 1387, une compagnie composée de 3 chevaliers et de 18 écuyers et vivait encore en 1391 (3), fut père de

II. — **JEAN BRACHET**, chevalier, seigneur de Pérusse, de Montaigu et de Salagnac, qualifié noble et puissant seigneur, ainsi que ses descendants. Lequel servait le roi Charles VI dans ses guerres, en 1405 (4), et mourut avant l'année 1428 : il avait eu pour épouse Marie de Vendôme. De ce mariage naquirent

1° Jacques qui suit ;

2° Huguette Brachet, qui épousa en premières noces, Gérard de Gallart, chevalier ; elle forma une seconde alliance avec Geoffroy de Rochechouart, S^{gr} du Bourdet, etc.

III. — **JACQUES BRACHET**, écuyer S^{gr} de Pé-

(1) Manuscrits du cabinet de l'Ordre du Saint-Esprit.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) *Ibidem.*

russe, Montaigu, Salagnac, Saint-Martial, chambellan du roi, capitaine d'une compagnie d'arbalétriers, portait les armes contre les Anglais en 1418, et commandait en 1436 une compagnie de gendarmes. Il épousa Marie de Sully, dame de Magnac, fille de Geoffroy, S^{gr} de Beaujeu en Berry et de Belleassez de Magnac, dont :

II. Gilbert, qui suit;

II. Catherine Brachet, mariée : 1^o à Jean Poton, S^{gr} de Xaintrailles, maréchal et grand écuyer de France ; 2^o à Jean d'Estuer, chevalier, S^{gr} de La Barde, chambellan du roi et sénéchal du Limousin, à qui elle porta plusieurs terres considérables, entre autres celles de Salagnac, Tourrégus, Grateloux, Galapian, La Gruyère ; elle mourut sans enfant et l'un de ses principaux héritiers fut son frère, Mathurin Brachet, S^{gr} de Montaigu.

II. Mathurin Brachet, chevalier, S^{gr} de Montaigu, chambellan du roi, sénéchal du Limousin et bailli de Troyes, épousa en 1452 Marguerite, sœur de Pierre d'Aubusson, grand-maître de Rhodes ; il n'eut point d'enfant de cette première alliance ; en 1458, il se maria en secondes noces avec Marguerite de Pontville ; d'eux naquirent :

1^o Joachim Brachet, écuyer S^{gr} de Montaigu, etc., chambellan du roi, sénéchal du Rouergue, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, reçu chevalier de l'Ordre de Saint-Michel en 1568 ; il épousa Anne de Villequier et eut pour enfant :

A — François Brachet, écuyer, S^{gr} de Montaigu, chambellan du roi, qui épousa Anne-Françoise de Vaires et eut pour enfant :

a. — René Brachet, qui épousa Jeanne d'Aubusson, fille de Charles et de Jeanne de Monteil ; les galanteries de cette dernière furent funestes à son mari. Ils moururent sans postérité. En René s'éteint la branche des seigneurs de Montaigu.

2° Marguerite Brachet, épouse de Charles de Lévy, baron de Charlus, grand-maître des eaux et forêts de France, dont elle eut : 1° Claude, 2° Gabrielle, mariée à Antoine Lelong, S^{sr} de Chateau-Morand.

3° Catherine Brachet, mariée en 1439 à Jean de Crevant, chevalier, cinquième aïeul de Louis de Crevant, duc d'Humières, maréchal de France : ils eurent sept enfants, dont l'un Poton, chevalier de Malte.

II. Guichard Brachet, curé d'Absat, chanoine de la collégiale du Dorat.

II. Jean Brachet, licencié-ès-lois, protonotaire de notre Saint-Père le Pape ; chantre et chanoine de l'église cathédrale de Saint-Etienne de Limoges.

II. Marie Brachet.

II. Gabrielle Brachet.

IV. — GILBERT BRACHET, chevalier, seigneur de Magnac et de Pérusse, chambellan du roi, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Xaintrailles, son oncle ; épousa en 1448, Marie Tourzelle d'Alègre, sœur de Jacques, cinquième aïeul du maréchal d'Alègre, reçu chevalier des Ordres du roi en 1728. Elle était fille d'Yves de Tourzelle, baron d'Alègre, 1^{er} du nom, chevalier ; et de Marguerite d'Apchier, dont naquirent :

- 1° Gilles, qui suit;
- 2° Gaspard Brachet;
- 3° Jean Brachet, marié en 1469 à Léone, fille de François Combaret, chevalier, S^{er} de Montaigu-le-Blanc et de Jacquette des Monts (1).

V. — GILLES BRACHET, AUTEUR DE LA BRANCHE DE PÉRUSSE, écuyer, seigneur de Magnac et de Pérusse. Il transigea en 1491 sur ses droits à la riche succession de Catherine, sa grand' tante, épouse du maréchal de Xaintrailles, et mourut après l'année 1502. Il avait épousé Charlotte de Tranchelyon et avait eu pour enfants :

- 1° Jean Brachet, qui suit;
- 2° Jeanne Brachet, épouse de François du Bois, S^{er} de Chabanet.
- 3° Guy Brachet, seigneur de Pérusse.

III. Jean Brachet, écuyer, baron de Magnac, épousa en 1502, Jeanne de Blanchefort, fille de Jean de Blanchefort, seigneur de Saint-Clément, Sainte-Sévère et Saint-Jeaurvin, en Berry, maire de Bordeaux, trisaïeul de Charles, duc de Lesdiguières, pair et maréchal de France et chevalier des Ordres du roi, et d'Andrée de Noroy, dame du Targé.

Jeanne de Blanchefort avait pour oncle Guy de Blanchefort qui fut grand-prieur d'Auvergne et qui nommé grand-maître de Rhodes, mourut en voyage, lorsqu'il

(1) A la même date, Jean acheta du sieur Combaret, le fief de Nouaille, paroisse de Bersac (*Nobiliaire* de NADAUD)

allait prendre possession de sa charge, en 1513. Ils eurent pour enfants :

1° Louise Brachet, épouse de François de L'Estranges, S^{gr} de Magnat, 1577 ;

2° Claude Brachet, qui suit.

iv. Claude Brachet, écuyer, seigneur de Magnac, de Pallau, etc., qui vendit, en 1554, la première de ses terres et eut pour épouse Jeanne de Couignau, fille de Robert de Couignau, capitaine de la compagnie écossaise des gardes du corps du roi Louis XI. Il eut pour enfants :

1° Jacques Brachet, reçu chevalier de l'ordre de Malte, en 1570 ;

2° Claude, qui suit.

v. Claude Brachet, chevalier, seigneur de Pallau, etc., lieutenant d'une compagnie de gendarmes, chevalier de l'Ordre du roi, servit dans les guerres contre les protestants et se trouva dans plusieurs sièges, entre autres à ceux de Saint-Jean d'Angely, 1569, et de Lusignan, 1574 (1). Il épousa en 1572 Françoise de Prie, fille d'Edme de Prie, chevalier, S^{gr} de Prie, lieutenant général en Touraine, quatrième aïeul du marquis de Prie, chevalier des Ordres du roi, lequel a eu l'honneur d'être parrain de Sa Majesté. Ils eurent pour enfants :

1° Marie Brachet, épouse du comte Charles de Latour-nelle (château de Leugny) ;

2° Guillaume Brachet ;

3° Gilles, qui suit.

(1) Manuscrits du cabinet de l'Ordre du Saint-Esprit

VI. Gilles Brachet, seigneur de Palluau, de Villars, de Senau, de Sugny et de Forêts, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté et maître d'hôtel du roi, servit en qualité de volontaire dans l'armée employée à la défense de la province de Picardie en 1636, et forma deux alliances : la première avec Marie Dupuy de Cenau, 1611, et la seconde avec Aimée de La Grange d'Arquien, fille d'Antoine de La Grange, chevalier, seigneur d'Arquien, de Prie, près Nevers, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, capitaine des gardes de la porte, lieutenant colonel des gardes françaises, gouverneur de Calais, Sancerre et Gien, lieutenant au gouvernement de la ville et citadelle de Metz ; Aimée de la Grange était tante de Marie-Casimire de La Grange d'Arquien, épouse de Jean Sobieski, roi de Pologne.

Du premier mariage naquit :

Anne Brachet, mariée à François de La Grange, marquis de Bréviaude, seigneur de Prely, de la Bretoche et de Senau, lieutenant colonel au régiment du comte d'Arquien, son frère, héritier de François de La Rochechouart, son oncle maternel, fils de Jean-Jacques de La Grange, chevalier, vicomte de Soulangis, gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de la ville de Calais en 1610, et de Gabrielle de La Rochechouart.

Du deuxième mariage naquirent :

François, qui suit.

Anne Brachet, mariée le 15 juillet 1655, à Jacques

de Choiseuil, seigneur de Villars, de Montreuilon, fils de Jean, chevalier de l'Ordre du roi, et d'Anne de Franay d'Anisy.

vii. François Brachet, chevalier, seigneur de Palluau, etc., épousa en 1630, Marguerite de Villars, en Bourbonnais, veuve de Charles de Pradat, écuyer, dont il eut pour enfant :

1° Gilles, qui suit ;

2° Marie Brachet, épouse de Jean Prévot, seigneur de Saint-Cyr, président aux requêtes du Palais : leur fils, Bernard Prévot, seigneur de Morsan, président au Parlement de Paris, épousa Magdeleine Potier, fille de Jacques, seigneur de Blancménéil, conseiller au Parlement de Paris, (homme très distingué par sa science et son mérite), et de Françoise Cueillette, dame de Gesvres.

viii. Gilles-Archambault Brachet, écuyer, seigneur de Palluau, marié en 1675 à Jacqueline L'Espicier, fille de Claude, écuyer, seigneur de Villars, de laquelle naquirent :

1° Marie-Suzanne Brachet, de la Milletière, épouse de François Catelan, intendant des finances, conseiller d'Etat, dont la fille, Suzanne Catelan, fut mariée à Alexis de Sainte-Maure, comte de Jonsac, marquis d'Azillac, seigneur de Mosnac, lieutenant général des provinces de Saintonge et d'Angoumois;

2° Louis Brachet, seigneur de La Jarousse, lieutenant au régiment d'Anjou, en 1707;

3° Jean, qui suit, né en 1712 ;

4° Marguerite.

ix. (1) Jean Brachet, seigneur de Magny, épousa Marie Traveau, fille de M. Jean-Baptiste Traveau, conseiller du roi, et eut pour enfants :

1° Jean-Baptiste, qui suit ;

2° Louis-Claude Brachet, abbé de Cervoux ;

3° Gabriel Brachet, chevalier, seigneur de Villars, ancien officier au régiment de Charost-cavalerie, fut marié à Edme Bureau.

4° Pierre-Louis Brachet, appelé vicomte de Brachet, capitaine au régiment de mestre de camp général de cavalerie, avec brevet de lieutenant-colonel, et gentilhomme de la chambre de Monseigneur le comte de Provence.

x. Jean-Baptiste Brachet, chevalier, seigneur de Saint-Andeux, etc., ancien officier de cavalerie et chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, épousa : 1° Marguerite de Chary, dont il n'a eu qu'une fille, Marie-Michelle, pour laquelle fut dressé un acte de tutelle en 1757. En 1758, il épousa : 2° Anne-Louise-Elisabeth de Chastenay de Gissey. Dans son contrat de mariage, il est qualifié de seigneur de Saint-Andeux, Ferrières, Joux en partie, Cusy, Montgazon. De cette seconde alliance naquirent neuf enfants, quatre garçons et cinq filles. Parmi ces dernières :

Marie-Césarine-Augustine,

(1) Il était titré comte de Brachet, capitaine au régiment de Freccossou-infanterie, en 1812 ; admis en 1736 dans la Chambre de la noblesse de Bourgogne, comme gentilhomme d'épée et non pas de robe, et avec qualité requise pour y avoir entrée et voix délibérative.